

**De :** [Direction générale de la santé/Bureau Santé des populations - MC1 - Santé Précarité]  
**Envoyé :** lundi 7 octobre 2013 13:31  
**À :** CNS  
**Cc :** [...]  
**Objet :** Saisine de la CNS par les co-pilotes du groupe Protection sociale pour la refondation de la politique d'intégration

Madame la Présidente de la Conférence Nationale de Santé,

Le Premier ministre a souhaité que soit engagé un vaste travail de refondation de la politique d'intégration, dans le cadre d'une démarche partagée avec l'ensemble des partenaires de la politique d'intégration. Les principes structurants de cette refondation seront les suivants :

- un changement de regard sur les personnes immigrées et leurs descendants, dans le sens d'une valorisation de l'enrichissement mutuel des citoyens ;
- une distinction très claire entre la politique d'immigration (gestion des flux), la politique d'accueil (amenée à être restructurée autour d'un service public de l'accueil) et la politique d'intégration, qui vise la cohésion sociale sur le long terme, en luttant contre toutes les discriminations, notamment celles liées à l'origine ;
- une approche interministérielle des questions d'intégration, qui doivent être intégrées à l'ensemble des volets de l'action publique (santé, social, emploi, culture, habitat, défense...), dans le sens de l'accès de tous au droit commun ;
- l'appui sur les associations de proximité, dont le réseau a été fortement fragilisé ces dernières années, et qui permettent de renforcer le lien social.

La lettre de mission du groupe protection sociale indique les principales problématiques de travail du groupe Protection sociale :

- l'accès aux droits : Comment améliorer les pratiques d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits, réduire les incompréhensions réciproques liées aux différences de culture ou de langue, lutter contre les discriminations, rompre l'isolement des populations immigrées, faire évoluer les conditions réglementaires pour faciliter l'accès de tous aux droits sociaux ?
- l'accès à la prévention et aux soins : Comment rendre effectifs la prévention sanitaire et l'accès aux soins (en effectuant un zoom particulier le domaine de la périnatalité et de la santé mentale) et comment améliorer l'état de santé des personnes immigrées ?
- comment améliorer les conditions de vie des immigrés âgés (retraite des immigrés effectuant la navette, prévention du risque de perte d'autonomie...) ?
- quels enjeux en matière de formation des intervenants sanitaires et sociaux dans les services et en établissement pour garantir l'accès de tous au droit commun (pratiques différenciées, intégration de l'approche interculturelle dans les formations, travail social communautaire, ouverture des formations à la diversité...) ?

Dans le cadre de sa séance de travail consacrée à « l'accès à la prévention et aux soins », le groupe Protection sociale a souhaité une contribution de la CNS. Si vous l'acceptez, celle-ci serait alors intégrée dans son rapport qui devra être finalisé avant le 29 octobre.

Voici ci-après un extrait du compte rendu de la séance qui contextualise l'éventuelle contribution de la CNS :

**« Développer la participation et l'expression des populations »**

*Il s'agit de développer un processus participatif reposant sur l'implication et l'expression de la population et des acteurs concernés du territoire pour construire une action à partir d'un diagnostic des besoins et des ressources établi en commun. Cette démarche repose sur le décloisonnement professionnel et institutionnel, la pluridisciplinarité, le partenariat, le partage des pouvoirs et des savoirs.*

*L'expérience de la Conférence nationale de santé (CNS) est une expression de la concertation sur les questions de santé en permettant aux acteurs du système de santé, la population en l'occurrence, de formuler des avis sur l'amélioration du système de santé et de contribuer à l'organisation de débats publics. Une contribution de la CNS est souhaitée.*

*De même, les expériences de centres de santé communautaire telles que « La Case de Santé » à Toulouse et « La Place Santé » à Saint-Denis participent de cette démarche en permettant aux personnes d'exprimer leurs besoins, leurs priorités et de participer activement aux solutions à mettre en place (actions collectives de promotion de la santé, de sensibilisation et de prévention, etc.). »*

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien accorder à cette proposition et sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

P.J. : Lettre de mission



Lettre de mission  
refondation ...

**Pour les personnalités qualifiées, Mme Bénédicte MADELIN et Mme Dominique GENTIAL [...] :**

[...]

Direction générale de la santé - Bureau Santé des populations - MC1 - Santé Précarité

[...]

Direction de la sécurité sociale - Bureau 2A - Couverture maladie universelle et prestations de santé

[...]